

**PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZE VILLAGES DU 7 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Elisabeth MARQUET	Présente	André CONGNARD	Absent
Jean-Pierre BEAUDOIN	Pouvoir à E. MARQUET	Vanessa CULLERIER	Présente
Sylvie HEUVELINE	Présente	Raphaëlle DESPLATS	Absente
Cédric JOUSSAUME	Présent	François EDIN	Présent
Nathalie LEGRAND	Présente	Jennifer JOBERT	Pouvoir à A. PRAIZELIN
Marc BERARDI	Présent	David LUCIEN	Présent
Alexandra PRAIZELIN	Présente	Nadine LINARD	Présente
Yves GOURDON	Présent	Michel GUILLEUX	Présent
Michel COURCELLE	Présent	Thierry LE MARREC	Présent
Katy LOISON	Absente	Pauline BEAUDOIN	Absente
Dominique CHAPON	Présent	Jérôme TUFFIER	Absent
Anne-Laure BELLARD	Présente	Anita MAUXION	Absente

<p>Convocation : 03/04/2025 Publication : 10/04/2025</p>
--

Secrétaire de séance : Mr Cédric JOUSSAUME

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 mars 2025.

1 - FINANCES

1 -1 Application de la fongibilité des crédits pour le BP 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération DU 12/12/2023 relative à la mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'Adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre

chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Madame le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 – D'AUTORISER Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Article 2 – DE PRÉCISER que Madame le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

1-2 Vote des taux de fiscalité 2025

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2024 et propose de les maintenir pour 2025, à savoir :

Taxe foncière bâtie	46.10 %
Taxe foncière non bâtie	35.29 %
Taxe d'habitation	15.74 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote ces taux pour 2025.

Taxe foncière bâtie	46.10 %
Taxe foncière non bâtie	35.29 %
Taxe d'habitation	15.74 %

Le produit attendu s'élève à 1 172 120 € (1 143 602 € en 2024).

1-3 Vote des subventions 2025

Monsieur Michel COURCELLE présente le tableau des subventions proposées pour 2025 par la commission.

SUBVENTIONS 2025	Proposé en 2025	Nbre d'enfants concernés	SUBVENTIONS 2025	Proposé en 2025	Nbre d'enfants concernés
Associations de Beauvau :			Associations sportives et culturelles hors commune (20€ par enfant) :		
SOCIETE L'UNION (Boule de Fort)	200 €		Seiches Basket	160 €	9
ANCIENS COMBATTANTS (Marcé - Beauvau)	Gerbes + SDF		ASSOC KARATE CLUB BAUGEOIS	120 €	6
Associations de Chaumont :			ADS MODERN'JAZZ ET +		
ANCIENS COMBATTANTS (Chaumont- Lué)	Gerbes + SDF		JUDO CLUB SEICHOIS	100 €	6
AMICALE BIBLIOPHILE CHAUMONT	200 €		L'OUTIL EN MAIN	20 €	1
FOLK CHAUM PAS	200 €		DURTAL VELO SPORT	80 €	4
Club Bonne Humeur	500 €		COMICE DU LOIR	700 €	
Associations de Jarzé :			Autres :		
AMICALE SAPEUR-POMPIERS	400 €		SOLIPASS	1 150 €	
ANCIENS COMBATTANTS (Jarzé)	Gerbes + SDF		FONDATION DU PATRIMOINE	160 €	
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE MONTPLACE	600 €		ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR	286 €	
BIBLIOTHEQUE	900 €		Sous Total	13 346 €	
MULTISPORTS JARZE VILLAGES (MJV)	1 350 €	27	Participations :		
ESJ SECTION TENNIS DE TABLE	1100 € + robot	22	OGECE ECOLE ST JEAN (nb élèves x coût fonctionnement/année scolaire)	72 898.00 €	
ESJ FOOT	500 €	14	Sous Total	72 898.00 €	
FOOTBALL CLUB JARZE	700 €	22	TOTAL	86 244.00 €	
LYRE JARZEENNE	1 800 €	10			
SOCIETE L'ESPERANCE (Boule de Fort)	800 €				
Association Piègeage (achat de lacets)	500 €				
Associations de Lué-en-Baugeois :					
COMITE DES FETES (Lué)	700 €				

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces subventions.

1-4 Vote du Budget primitif 2025

- Présentation par Mr Dominique CHAPON du Budget par chapitres, proposé par la commission des finances.
- **Budget Communal / Fonctionnement**

SECTION FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAPITRES	BP 2024	CFU 2024	BP 2025		CHAPITRES	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	
011	Charges à caractère général	849 746.97	664 887.80	884 780.00	013	Atténuations de charges	20 000.00	31 789.47	25 000.00
012	Charges de personnel	1 253 010.00	1 251 412.45	1 368 500.00	70	Produits de service	200 000.00	201 293.83	228 759.00
014	Atténuations de produits			24 376.00	73	Impôts et taxes	133 853.00	136 018.00	131 572.00
65	Autres charges de gestion courante	620 335.28	257 910.15	797 666.55	731	Fiscalité locale	1 233 602.00	1 293 365.97	1 322 213.00
66	Charges financières	31 667.49	31 667.49	28 243.85	74	Dotations et participations	835 563.00	1 046 224.47	1 034 557.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00	1 000.00	75	Autres produits de gestion	50 000.00	41 127.60	71 219.00
68	Dotations amortissements	769.22	202.10	975.65	77	Produits exceptionnels	0.00	11 820.67	0.00
023	Virement à la section d'investissement	100 000.00	0	270 000.00	78	Reprise sur amortissements	817.61	817.61	202.10
042	Opérations d'ordre	0.00	17 605.14	0.00	042	Opérations d'ordre	0.00	13 305.14	0.00
	Sous-total	2 856 528.96	2 223 685.13	3 375 542.05		Sous-Total	2 473 835.61	2 775 762.76	2 813 522.10
						Report N-1	382 693.35	382 693.35	562 019.95
	TOTAL	2 856 528.96	2 223 685.13	3 375 542.05		TOTAL	2 856 528.96	3 158 456.11	3 375 542.05

➤ Budget Communal / Investissement

SECTION INVESTISSEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
CHAPITRES	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CHAPITRES	BP 2024	CFU 2024	BP 2025		
				021	Virement de la section fonctionnement	100 000.00	0	270 000.00	
040	Opérations d'ordre	0.00	0.00	0.00	040	Opérations d'ordre	0.00	17 605.14	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	20 000.00	041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	20 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés	157 236.48	157 236.48	160 660.12	10	Dotations, fonds divers et réserves	115 000.00	87 610.27	487 751.03
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	1 152.00	13	Subventions d'investissement	15 555.00	15 555.00	20 996.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	50 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	525 000.00	0.00	1 004 550.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	15 862.80	0.00	27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	47 570.09
21	Immobilisations corporelles	627 914.43	396 594.38	1 246 303.97					
	RAR	122 018.65	39 000.00	39 000.00					
	Sous-total	907 169.56	606 136.00	1 517 116.09		Sous total	755 555.00	120 770.41	1 850 867.12
	Besoin de financement N-1			333 751.03		Excédent N	151 614.56	151 614.56	
	TOTAL	907 169.566	606 136.00	1 850 867.12		TOTAL	907 169.56	272 384.97	1 850 867.12

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2025 à l'unanimité.

2 - VOIRIE

2-1 Désaffectation et déclassement d'une bande de terrain dépendant du domaine public communal

Par délibération n° DEL18112024057 en date du 18 novembre 2024, le Conseil municipal a approuvé, d'une part, le lancement de la procédure de désaffectation et de déclassement d'une partie du domaine public communal, d'une bande de terrain intégrée en espace vert, aménagée le long de la parcelle AC 408 et comprise dans la parcelle AC 407, clôturée et située 3 Place Norbert Davignon sur la commune de Jarzé Villages en vue de son classement dans le domaine privé communal, et d'autre part, le lancement d'une enquête publique préalable à ce déclassement du domaine public.

La désaffectation a été portée à la connaissance des administrés par l'affichage sur site et en mairie le 16 décembre 2024 de l'avis d'enquête publique et un affichage réglementaire format A2 sur fond jaune positionné rue des Brétignolles.

L'enquête publique concernée s'est par ailleurs déroulée en mairie du mardi 7 janvier au mardi 21 janvier 2025 inclus en application des dispositions du Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le public et l'administration.

Au terme de celle-ci, le commissaire-enquêteur désigné par arrêté municipal en date du 22 novembre 2024 a émis, dans son rapport d'enquête et ses conclusions et avis du 23 janvier 2025, un avis favorable, sans réserve ni recommandation, au déclassement concerné.

Vu le plan de division dressé par le géomètre expert HAMEL d'Angers

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après délibération :

- de constater la désaffectation de la bande de terrain

- de prononcer son déclassement du domaine public communal, en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

2-2 Création d'adresse sur la commune déléguée de Jarzé

Adoptée le 21 février 2022, la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) introduit de nouvelles obligations en matière d'adressage pour toutes les communes de France, indépendamment de leur taille. Désormais, chaque voie possédant une ou plusieurs adresses doit être dénommée, et chaque bâti, y compris l'habitat dispersé ou isolé, doit être numéroté. Un adressage précis est indispensable au bon fonctionnement d'un nombre croissant de services à la population.

Il permet de faciliter les services de livraison, l'accès des véhicules de secours, le développement des services à la personne, la mise à jour des données GPS et l'optimisation de divers services (collecte des déchets, service des impôts, liste électorale, recensement...).

Création d'adresse sur la commune déléguée de Jarzé :

► Route du Tertre :

N°828 / Parcelle 49163 ZL 78

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2-3 Vente chemin communal route des Gourbeilleries sur la commune déléguée de Jarzé

Madame le Maire propose de vendre la parcelle cadastrée ZX 11 sur la commune déléguée de Jarzé, d'une contenance de 199 M² à M. Alzi Christopher domicilié au 830 route des Gourbeilleries à Jarzé afin d'accéder à son habitation.

Cette vente se ferait au coût d'un euro le mètre linéaire et les frais d'acte seraient à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette vente à l'unanimité et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés.

3 – BATIMENT COMMUNAL

3-1 Promesse d'achat pour l'ancien atelier communal sur la commune déléguée de Chaumont d'Anjou

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un futur acquéreur, M. PLU Maxime est intéressé pour acheter l'ancien atelier communal de Chaumont, situé au n°3 rue du Calvaire, au prix net vendeur de 70 000 € avec une réserve, la commune garde les pavés.

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette vente à l'unanimité et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente.

4 – PERSONNEL COMMUNAL

4-1 Modification de l'IFSE

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de modifier la Modulation de l'IFSE comme suit :

L'IFSE est maintenu à 90% (contre 100%) du traitement indiciaire pendant les 3 premiers mois du congé de maladie ordinaire d'un agent selon la nouvelle réglementation avec effet rétroactif au 1er mars 2025

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4-2 Création de postes

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

A l'unanimité, après délibération, le Conseil Municipal décide les créations de postes suivants :

- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal 1ère classe à temps complet à compter du 15 avril 2025 et la suppression d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal 2ème classe

- Adjoint technique principal 1ère classe à temps complet à compter du 23 juin 2025 et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe,

- Rédacteur principal 2ème classe à temps complet à compter du 25 juin 2025 et la suppression d'un poste de Rédacteur,

- Adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet (30.5/35) à compter du 02 juillet 2025 et la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2ème classe,

pour tenir compte des avancements de grade

- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

5 - INFORMATIONS DIVERSES

➤ 24 avril à la salle Saint Michel : ciné-débat « La violence faite aux femmes » proposé par Mobil'idées.
19h à 20h : stand de prévention et espace de convivialité avec Solidarité Femmes 49 et le Planning familial 49.
20h : projection du film « L'amour et les forêts » suivi d'un échange avec les 2 structures présentes

➤ 26 avril à la salle Louis Touchet : repas des aînés de Jarzé Villages

➤ 1^{er} mai à la salle Saint Michel : animation du réseau Bibliothèque

- 11 mai à Lué-en-Baugeois : Fête du muguet
- 2 juin à 19h à la salle Louis Touchet : réunion du Relais Guid'Asso proposée par Mme Benier du CDOS 49. Le Relais accompagne les associations de tous secteurs sur tous sujets, après évaluation de leurs besoins.
- 20 juin : fête de la musique à Lué-en-Baugeois :
- 9 juillet à Malagué : temps de convivialité organisé par Mobil'idées
- 12 juillet : nouvelle date pour le feu d'artifice qui aura lieu désormais tous les 2^{èmes} samedis de juillet
- 15 juillet : journée sportive organisée par l'Espace jeunes

Prochaine réunion le 12 mai 2025 à 20h30.